Réforme de l'enseignement supérieur en Vichterie

La Vichterie[1] a ratifié la Charte sociale européenne révisée le 30 mars 2021, acceptant l'ensemble de ses dispositions. Elle a également accepté le Protocole additionnel de 1995 prévoyant un système de réclamations collectives. Elle n'a pas encore fait de déclaration permettant aux ONG nationales d'introduire des réclamations collectives. La Vichterie est également membre de l'UE depuis 2016.

Contexte national

Depuis la crise de la Covid 19, la situation des finances publiques de la Vichterie est très délicate. Ces dernières années, le pays a été confronté à une succession de problèmes d'ampleur nationale : catastrophes naturelles, licenciements collectifs et fermetures d'usines[2], pénuries de certaines matières premières, etc., qui n'ont fait qu'accroître les dépenses publiques et peser sur les marges de manœuvre en termes de recettes publiques, obérant toute perspective de redressement de la situation à court et moyen terme. Parallèlement, le Produit intérieur brut national (PIB) connait une longue stagnation, plombé par la hausse du coût des matières premières, la réduction de la consommation des ménages (fortement impactée par l'augmentation du coût de la vie et du logement), le vieillissement de la population et les forts taux de chômage chez les jeunes travailleurs[3] ainsi que chez les travailleurs dits « seniors »[4], notamment. Cette situation a conduit les gouvernements successifs à réduire progressivement les dépenses publiques dans tous les domaines, en particulier, dans les grands postes budgétaires que sont les aides sociales, la santé, l'éducation et l'enseignement supérieur. La dégradation des conditions d'enseignement et d'accueil des étudiants au sein des établissements publics a entraîné une mobilisation des enseignants et étudiants des universités particulièrement massive et marquante auprès de la population vichterienne. La durée du mouvement et les tensions et violences des blocages et manifestations qui en ont résulté, ont scindé l'opinion publique en deux camps opposés, selon que les habitants soutiennent fortement le mouvement ou s'y opposent complètement.

Les élections législatives de janvier 2025 ont ainsi été marquées par cette opposition et ont mené à l'arrivée au Gouvernement du Parti du Bon Sens, prônant un redressement rapide et drastique des finances publiques nationales. En effet, avec un niveau record de dette publique (autour de 130% du PIB) et un déficit public autour de 6 % du PIB, le Gouvernement vichterien subit de plus en plus de pressions de la part des institutions et des autres Etats de l'Union européenne du fait de ce déficit excessif. Le gouvernement et la majorité des députés, membres de la coalition autour du Parti du Bon Sens, considèrent ainsi que le redressement des comptes de l'Etat est une priorité absolue car le poids de la dette conduit à aggraver la situation financière et économique du pays. Depuis son élection, le gouvernement a ainsi adopté de nombreuses mesures et législations d'austérité dans un temps record, grâce à sa large majorité au sein de

[1] « La Vichterie » n'est qu'un nom d'État fictif. Il n'y a aucun lien entre les affaires fictives d'une édition du concours de plaidoiries à l'autre.
[2] Les secteurs de la production industrielle, des banques et des administrations publiques ont été particulièrement affectés en raison de réduction de coût de la main d'œuvre au profit de l'automatisation et de l'emploi d'outils d'intelligence artificielle.
[3] Le taux de chômage des 16-25 ans avoisine les 30% des jeunes actifs.
[4] Le taux de chômage des plus de 55 ans avoisine les 15%.

l'Assemblée, qui a accepté l'emploi de tous les outils procéduraux à la disposition du gouvernement permettant de réduire le temps du débat parlementaire.

La réforme de l'enseignement supérieur public

Parmi les lois visant à réduire urgemment les dépenses publiques, la Loi n° 2025 /25 pour la sauvegarde et la qualité de l'enseignement supérieur public est adoptée le 15 février 2025 et immédiatement mise en œuvre pour la rentrée universitaire 2025-2026.

Voici les principales modifications qu'elle met en place :

- **Réduction drastique du nombre de places** offertes dans les universités et les établissements publics d'enseignement supérieur de l'ordre de 30%. Le nombre de places offertes en première année est ainsi passé de 500 000 à 350 000. Ce nombre n'absorbe pas celui des nouveaux entrants dans les études supérieures publiques qui est de l'ordre de 450 000 chaque année, sans compter les demandes de réorientations des autres étudiants ainsi que les étudiants étrangers souhaitant s'inscrire dans les formations.
- **Redéploiement de l'offre sur le territoire** : Les formations longues et généralistes ne sont désormais proposées que dans les deux plus grandes métropoles du pays. En revanche, l'offre d'enseignements techniques et professionnalisants est proposée sur l'ensemble du territoire. Afin de former les étudiants au plus près des besoins du marché du travail, l'offre de formations dans les territoires est désormais décidée par des instances locales au sein desquelles siègent une majorité de représentants des entreprises locales.
- **Augmentation des frais de scolarité** et frais différenciés pour les étudiants étrangers hors citoyens européens. Le coût de l'inscription dans une université publique pour un étudiant national ou citoyen européen passe de 500 euros à 5000 euros. Les étudiants étrangers hors Union européenne doivent s'acquitter désormais de 8000 euros.
- **Réduction du nombre de bourses d'éducation** et renforcement des conditions de renouvellement. Les étudiants dont les revenus et ceux de leurs parents sont en dessous du seuil de pauvreté national (soit 60% du niveau de vie médian en Vichterie), ont le droit de bénéficier d'une bourse d'Etat (consistant en l'exemption des frais d'inscriptions et l'accès à des logements étudiants gratuitement). L'attribution était antérieurement automatique lorsque les seuls critères de revenus étaient remplis. Désormais, un quota de bourses, limité à 50 000 bourses par an, est instauré. Dans le cas où il y aurait plus de demandes éligibles que de bourses, une plateforme algorithmique aiderait au choix des bénéficiaires en calculant le taux de chances de réussite pour chaque étudiant, en priorisant donc les meilleurs taux.
- **Renforcement de l'efficacité et de l'efficience des dépenses publiques** grâce à l'emploi d'outils algorithmiques et d'Intelligence artificielle. Les décisions d'admission aux établissements publics sont assistées par la plateforme algorithmique SUPWAY . L'aide au choix d'octroi des bourses d'études ainsi que le contrôle du respect des conditions d'octroi et de renouvellement sont assurés au travers de la plateforme algorithmique SOLIDSUP.

- **Fin des subventions publiques directes pour les établissements d'enseignement supérieur privés**, ainsi que de l'accès aux bourses d'état pour les étudiants inscrits dans les établissements privés.

Grâce à cette réforme, le Gouvernement espère faire une économie annuelle de 10 milliards d'euros mais également de renforcer la qualité du service public de formation et de garantir de meilleures conditions de travail aux enseignants (augmentation de leurs salaires, moins de charge de travail du fait de la diminution du nombre d'étudiants et étudiantes, etc.).

Malgré les protestations, grèves et manifestations d'un nombre massif de personnels, des étudiants de l'enseignement du supérieur et des lycéens, la loi est appliquée dans un temps record. **Les conséquences sont immédiates**. Ainsi, les chiffres officiels donnés par le Ministère de l'enseignement supérieur indiquent que sur les 400 000 demandes d'inscription faites par de nouveaux entrants, seules 200 000 ont pu être acceptées ; les 150 000 places restantes la priorité ayant été donnée par priorité aux étudiants en réorientation et à un quota de 40 000 étudiants étrangers européens et hors UE. Sur les 350 000 places offertes, en définitive, 345 000 ont donné lieu à une inscription définitive. Par ailleurs selon un sondage commandé par les associations étudiantes, 35% des nouveaux entrants auraient accepté une inscription dans une discipline qui n'était pas leur premier choix mais qu'ils ont tout de même accepté de peur de perdre leur place au sein de l'enseignement supérieur public.

Par ailleurs, de nombreux articles et tribunes sont publiés dans la presse générale et spécialisée, ainsi que sur les réseaux, critiquant les résultats de cette vague d'inscriptions en raison de leur incohérence et de l'opacité du fonctionnement de la plateforme algorithmique SUPWAY qui répartit et gère le flux des candidatures et réponses. De nombreux témoignages viennent confronter des candidatures d'étudiants en apparence similaires mais n'ayant pas obtenu le même résultat, ou encore des acceptations de candidatures en apparence moins méritantes que d'autres qui ont été rejetées. Un large sentiment d'iniquité se répand parmi les candidats malheureux et leur famille.

Ce sentiment croît d'autant plus que des récits documentés d'étudiants et étudiantes en situation de précarité économique commencent à être relayés. Quelques étudiants n'ont pu finaliser leur inscription car ils n'ont pu bénéficier des bourses d'étude du fait de leur nombre limité. Certains, dont la situation ne rentrait pas dans les critères d'obtention, ont entamé leurs études mais ont dû y mettre fin en raison du coût de la vie étudiante qu'ils n'avaient plus moyen d'assumer. D'autres ont été contraints d'accepter des emplois à temps complet pour assumer le coût et ont d'énormes difficultés à suivre le rythme des enseignements de leur formation et du travail personnel que cette dernière exige.

De fortes critiques sont ainsi formulées du fait du nombre trop restreint des bourses d'études mais également du manque de transparence de la plateforme algorithmique SOLIDSUP qui traite les demandes de bourses et le contrôle des critères d'attribution. Des scandales éclatent également concernant la mission de contrôle du respect des critères par SOLIDSUP. En effet, les étudiants bénéficiant de la bourse doivent justifier de la continuation de leurs études ainsi que de leurs résultats à la fin de chaque semestre. La bourse est en effet conditionnée par la poursuite effective des études (prouvée par la présentation à l'ensemble des examens, sauf absence justifiée) ainsi que d'une espérance de réussite suffisante (prouvée par une moyenne aux examens supérieure à 04/10, c'est-à-dire proche de la note de validation égale ou supérieure à 05/10). Dès le mois de février 2026, certains étudiants ont ainsi vu leur bourse non renouvelée

du fait d'un document manquant sur la plateforme ou d'une moyenne inférieure à 04/10, et ce, sans considération de la moyenne générale ou du taux de réussite aux examens au sein de la formation concernée.

Des témoignages anonymisés d'étudiants et étudiantes bénéficiaires de bourses d'état évoquent la forte pression qu'ils ressentent du fait de ce contrôle au travers de la plateforme SOLIDSUP. Ils se plaignent du fait que la communication avec les services de SOLIDSUP ne passe que par la plateforme, qu'il est extrêmement compliqué d'entrer en contact avec une personne afin d'expliquer leurs difficultés vis-à-vis de certains justificatifs. Les quelques-uns ayant réussi à joindre quelqu'un au téléphone ont évoqué des personnes peu à l'écoute, peu enclines à prendre connaissance de leur dossier personnel et proférant même des paroles humiliantes évoquant la chance qu'ils ont déjà à ce que l'Etat leur finance leurs études. Ils témoignent également de paroles désobligeantes de la part de certains personnels administratifs et enseignants évoquant le risque de perte de leur bourse si les notes ou l'assiduité sont insuffisantes. Des groupes existent encore sur les réseaux critiquant le système de bourses et leurs bénéficiaires, de manière violente et diffamatoire. Ces étudiants y sont présentés comme des « privilégiés », des « assistés » ne méritant pas de bénéficier de la solidarité nationale.

S'agissant des enseignants du secteur public, la réforme entraîne de fait une diminution de leur nombre. Le ministère de l'enseignement supérieur a ainsi exigé des universités qu'elles ne remplacent aucun départ à la retraite et a mis en place un système incitatif de départ à la retraite anticipée pour les enseignants de plus de 55 ans. Parallèlement, les enseignants toujours en fonction ont fait l'objet d'un redéploiement massif de leurs postes : lorsque leur matière n'était désormais plus enseignée dans leur établissement, le choix leur a été proposé de continuer à enseigner dans leur domaine de compétence mais dans un autre établissement ou de rester dans leur établissement mais en enseignant dans des matières qui manquaient d'enseignants spécialistes. Les réorientations de carrières ont été douloureuses pour beaucoup, en particulier dans les domaines relevant des Sciences Humaines et Sociales, essentiellement enseignés dans les deux métropoles du pays et pour lesquels le nombre de postes était limité. Les premiers bilans publiés par le Ministère de l'enseignement supérieur indiquent que le nombre d'enseignants-chercheurs en fonction est passé de 30 000 à 20 000. 7500 enseignants sont partis à la retraite ou en retraite anticipée, 2500 enseignants ont préféré démissionner, plus ou moins contraints. Sur les 20 000 restants, 15 000 continuent d'enseigner dans leur domaine de spécialisation, et 5000 ont dû se réorienter vers de nouvelles matières. Parmi les 20 000 restants, environ 50% ont dû changer de ville d'affectation. Des enquêtes professionnelles sont alarmantes sur l'état de la santé mentale des enseignants et des risques psycho-sociaux. 30% des enseignants (partants ou restants) présentent des symptômes d'états dépressifs graves, et 255 tentatives de suicide ont été recensées. Les médecins et psychologues professionnels en place dans les universités sont trop peu nombreux pour pouvoir recevoir les collègues les sollicitant. Les enseignants se trouvent contraints de s'orienter vers les médecins et psychologues libéraux qui manquent cruellement dans plusieurs régions vichteriennes. Les délais d'obtention d'un rendez-vous atteignent régulièrement un mois pour un médecin généraliste, 4 mois pour un psychologue, et plus de 8 mois pour un psychiatre. Aucune ressource supplémentaire n'avait été allouée aux services de médecine du travail des universités avant la réorganisation, et aucune évaluation sectorielle des risques psychosociaux n'avait été réalisée.

Enfin, le secteur privé a également subi de grandes transformations. Le nombre de nouvelles inscriptions en première années dans un établissement du secteur privé a bondi de 200 000 à

275 000. Il devrait encore augmenter dans les années à venir du fait de la croissance des néo-entrants. Le secteur s'est rapidement développé avec la création de nombreux établissements ainsi que l'ouverture de nouvelles formations. Le secteur a également beaucoup recruté mais a été confronté à une pénurie de diplômés dans certaines matières, ce qui a conduit à réduire les exigences de recrutement. De manière plus générale, le développement très rapide du secteur a suscité de grandes disparités entre les établissements quant à la qualité et le contenu de la formation, quant aux coûts des inscriptions, quant à la reconnaissance de la validité de leurs diplômes. L'Etat a conventionné certains nouveaux diplômes de ces établissements, d'autres sont en cours de conventionnement, mais les délais sont longs car le service du Ministère chargé de la procédure et des vérifications est submergé. A la rentrée 2025-2026, seules 20% des formations prodiguées au sein d'établissements privés étaient conventionnées. Pour la rentrée 2026-2027, le Ministère a annoncé une augmentation du taux à 30%. Les établissements peuvent inscrire des étudiants alors que leur accréditation est en cours d'examen, mais ils sont tenus d'indiquer clairement cette situation ; un diplôme non accrédité ne donne pas accès aux professions réglementées en Vichterie. Les frais de scolarité annuels dans le privé dépassent généralement les 5 000 euros pratiqués dans le secteur public. En dehors de la reconnaissance des diplômes et des règles de sécurité et sanitaires qui s'appliquent aux établissements recevant du public, les recrutements du personnel, les tarifs et les choix de politiques d'établissements ne sont pas règlementés par l'Etat. L'offre est donc très disparate et les étudiants et leur famille ont beaucoup de difficultés à identifier des critères fiables de comparaison, si ce n'est leur prix.

Aucune enquête publique globale n'existe pour l'heure sur l'impact qu'a eu la réforme sur l'accès aux études supérieures, à l'évolution de leur coût et de leur qualité. Le Ministère a cependant publié les chiffres du nombre global d'étudiants inscrits au sein d'un établissement d'enseignement supérieur pour l'année 2025-2026 : leur nombre total est de 1,945 million d'étudiants (930 000 en poursuite d'études et les 345 000 inscrits en première année dans un établissement public ; 670 000 dans un établissement privé dont 275 000 en première année). Pour l'année antérieure 2024-2025, le nombre total était de 2,09 millions (1,5 million dans le public et 590 000 dans le privé).

Certains partis d'opposition au Gouvernement ont communiqué des chiffres de sources officieuses, non encore reconnus officiellement par le Gouvernement, selon lesquels quelques dizaines de milliers d'étudiants vichteriens seraient partis et inscrits dans des formations à l'étranger ou au sein d'autres pays de l'Union européenne. Par ailleurs, un recensement de témoignages opéré par une étude indépendante rend plausible une estimation de 50 000 à 80 000 jeunes diplômés de leurs études secondaires qui auraient renoncé à effectuer des études supérieures à la suite d'une candidature infructueuse sur SUPWAY.

Face aux critiques, le Gouvernement défend sa réforme en bloc.

Il rappelle qu'une telle réforme était indispensable étant donné le contexte de grave crise des finances publiques que traverse le pays. A ses yeux, sa réforme a permis la survie d'un service public que le pays n'aurait plus eu les moyens d'assurer s'il avait dû fonctionner selon les mêmes modalités que les années précédentes. Tout en étant conscient des sacrifices d'aspirations personnelles que l'application de la réforme a pu générer, il rappelle que l'ensemble des services publics sont en train de connaître des réformes compliquées et qu'elles affectent l'ensemble de la population vichterienne.

Concernant la situation des enseignants-chercheurs, le Ministère a rappelé que le statut des agents de l'Etat prévoit bien que leur poste peut être à tout moment supprimé ou modifié par l'Etat au nom de l'intérêt général et que des aides financières ont été prévues pour les agents qui ont dû déménager du fait de leur réaffectation. Par ailleurs, les membres du personnel contraints de changer de discipline se sont vus proposer de courtes formations de reconversion. Le refus des deux options de réaffectation pouvait entraîner un licenciement conformément aux règles habituelles régissant la fonction publique. Les universités ont également reçu pour instruction d'orienter les membres du personnel rencontrant des difficultés vers leurs services de médecine du travail ; les représentants du personnel contestent le caractère adéquat de ces mesures.

Concernant les plateformes, le Ministère indique que la plateforme SUPWAY ne fait que diriger le flux des candidatures selon les critères décidés par les établissements et que l'examen des candidatures et les décisions d'acceptation et de rejet sont prises par les responsables des instances. Par ailleurs, le code source de l'algorithme est disponible en open source sur le site du Ministère. Concernant la plateforme SOLIDSUP, elle ne fait également qu'automatiser les vérifications des éléments requis afin de faciliter le travail des agents en charge du traitement des demandes et renouvellement des bourses. S'agissant des critères utilisés afin d'estimer le taux de chances de réussite de leurs études pour les candidats à la bourse, le Ministère admet que le taux est calculé par un outil d'intelligence artificielle, considéré comme plus fiable et plus objectif que ne le seraient des agents nécessairement traversés par des biais cognitifs, sociaux et culturels. Il rappelle en outre que là encore, la décision finale est humaine et que le taux de chances de réussite n'est qu'un des critères de décision, auquel s'ajoute la lettre de motivation et la situation économique et sociale des candidats. En outre, les candidats peuvent demander à connaître les motifs et solliciter un réexamen de la décision d'admission ou d'octroi de bourse dans un délai de 30 jours, notamment en fournissant les documents manquants ou en apportant la preuve de circonstances exceptionnelles. Le ministère affirme que ces garanties permettent de corriger les erreurs ; les associations étudiantes signalent toutefois des retards qui peuvent priver les étudiants d'une place ou d'un soutien financier au moment de la rentrée.

Concernant l'offre des établissements du secteur privé, le Ministère assure que le contrôle du contenu et de la qualité des formations est en cours et monte en puissance au travers des procédures de conventionnement. Il assure qu'une fois la nouvelle offre de formations stabilisée, le jeu de l'expérience fera que les étudiants et leur famille se détourneront des formations peu sérieuses pour ne laisser subsister que les établissements fiables.

Enfin, le Ministère se dit conscient des difficultés traversées par les étudiants les plus précaires et affirme travailler à une nouvelle règlementation favorisant le mécénat d'étudiants par les entreprises et fondations qui devraient compenser le nombre des bourses d'état, s'il s'avérait insuffisant, et compenser également la suppression des bourses pour les étudiants inscrits au sein des établissements privés.

Alertée et appuyée par les associations locales vichteriennes, l'ONG internationale HEY - Higher Education for our Youth[5], a déposé une réclamation collective devant le Comité européen des droits sociaux le 1er novembre 2026. Elle considère que la réforme et son

[5] L'organisation qui dispose du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe, est inscrite sur la liste spéciale tenue par le Comité gouvernemental et spécialisé dans les questions relative à la jeunesse et à leur accès à l'éducation et à la formation.

application constitue une violation des articles 1§2, 3§4, 10§1, 10§5 et 30 de la Charte sociale révisée, ainsi que de l'article E combiné avec chacun de ces articles.

Parallèlement, le Gouvernement vichterien a nommé une équipe d'experts des droits sociaux, en charge de le représenter devant le Comité européen des droits sociaux.